



Processus de labellisation des actions locales gardoises de soutien à la parentalité numérique à travers le label « Parent, parlons numérique ».

## Table des matières

|                                                 |   |
|-------------------------------------------------|---|
| L'histoire du Label.....                        | 3 |
| Le label en quelques mots.....                  | 3 |
| Quel bénéfice pour ma structure ? .....         | 3 |
| Critères de recevabilité et d'éligibilité ..... | 4 |
| Le cahier des charges .....                     | 4 |
| Quelles sont les actions concernées ?.....      | 4 |
| Hors périmètres du label .....                  | 4 |
| Engagements .....                               | 4 |
| Les axes et thématiques concernés ? .....       | 4 |
| Procédures de labellisation .....               | 5 |
| Les contacts utiles : .....                     | 6 |

## L'histoire du Label

Lancé en 2022 par le Secrétariat à l'enfance et aux familles, le label "Parents, parlons numérique" est un outil déployé sur l'ensemble des territoires. Il s'intègre dans une dynamique de communication plus large au niveau national avec la création du site : [jeprotegemonenfant.gouv.fr](http://jeprotegemonenfant.gouv.fr)

Dans le cadre d'une convention entre l'Union Nationale des Associations Familiales et l'Etat, le label est piloté, à l'échelle départementale, par les UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU GARD. Dans le Gard, il est activement déployé.

## Le label en quelques mots

1. Promouvoir : Grâce à une identité visuelle propre, promouvoir les projets locaux dédiés à la parentalité numérique et rendre visible les actions déployées sur les territoires auprès des familles.
2. Développer : Renforcer l'accompagnement des parents grâce à la diffusion de messages clés autour de la parentalité numérique et conforter les compétences parentales sur ce sujet.

La labellisation des actions vise aussi à apporter une dynamique nationale en renforçant la cohérence des actions et tendre vers la mobilisation de tous les acteurs.

## Quel bénéfice pour ma structure ?

La labellisation des actions locales attribue aux porteurs de projet labellisés un kit contenant :

- Des conseils sur la posture en animation
- Un répertoire des messages clés à diffuser aux parents
- Des ressources (rapports, études guides...) pour une montée en compétence des professionnels
- Des outils clés en main (jeux de cartes, sites ressources, fiches conseils...) pour l'animation d'ateliers
- Une charte graphique et des supports de communication personnalisables pour promouvoir les actions

## Critères de recevabilité et d'éligibilité

### Le cahier des charges

Les structures qui agissent déjà ou souhaitent agir dans le champ de la parentalité numérique peuvent déposer une demande de labellisation pour leurs actions sur la plateforme **ELAN**.

### Quelles sont les actions concernées ?

Groupes de parole, ateliers, conférences, outils, livrables ... Les projets peuvent adopter une variété de formes, tant en présentiel qu'en distanciel à condition que ces dernières recherchent, dans une logique de proximité, la participation des parents, grands-parents ou toute personne ayant une fonction éducative hors cadre professionnel.

### Hors périmètres du label

La formation de professionnels ou de bénévoles, ainsi que les actions à destination exclusive des jeunes ne rentrent pas dans le périmètre de labellisation.

### Engagements

Les porteurs de projets qui souhaitent répondre à cet appel à projet s'engagent à respecter :

- Les principes du CER (contrat d'engagement républicain).
- La charte de la laïcité de la branche famille avec ses partenaires.
- Les critères d'éligibilité précisés dans le cahier des charges.
- Promouvoir auprès des parents les messages clés.

Les personnes morales concernées devront respecter notamment les critères d'universalité (ouverture à l'ensemble des parents, gratuité), diffuser les messages portés par le dispositif « Parents, parlons Numérique » et s'assurer de la qualité des intervenants.

NB : Le cahier des charges permet de demander la labellisation d'actions mais ne constitue pas une demande de subvention.

### Les axes et thématiques concernés ?

Les actions soumises à labellisation devront concerner les thématiques définies ci-dessous. Ces thématiques devront être traitées dans une démarche bienveillante et rassurante auprès des parents. Elles devront s'appuyer sur des ressources fiables et des messages clés proposés dans la cadre du dispositif.

#### Être parent à l'ère du numérique :

- Pratiques numériques et postures parentales (relation avec les écrans, surveillance des enfants, exemplarité, communication en famille autour de ces enjeux, maintien du lien, rôle du contrôle parental...) ;

- Les peurs et les représentations des parents des outils numériques ;
- Les alternatives positives aux écrans ;
- Le temps d'écran ;
- Les usages positifs et familiaux des écrans ;
- Les premiers usages du smartphone ;
- Les jeunes enfants face aux écrans ;
- Numérique et école.

#### **Dérives et risques : les violences en lignes :**

- Cybercriminalité (arnaques en ligne, escroqueries, piratage, usurpation d'identité, faux profil...) ;
- Cyberharcèlement ;
- Contenus violents et inappropriés (violence, pornographie, haine en ligne...) ;
- Discrimination ;
- Pratiques à risque.
- Protection

#### **La santé et les écrans :**

- L'impact de l'exposition des écrans sur la santé (sommeil, santé physique, alimentation, vue...)
- Développement cognitif ;
- Consommation excessive, cyberdépendance.

#### **La citoyenneté numérique :**

- Protection des données personnelles ;
- Droits et responsabilités en ligne.

#### **S'informer à l'ère du numérique**

- Education aux médias ;
- La désinformation ;
- Manipulation, biais.

### **Procédures de labellisation**

La labellisation des actions locales est adossée à la plate-forme Elan mise à disposition par la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf).

Les projets seront soumis à un comité de labellisation propre au département du Gard, entre la Caisse d'Allocations familiales et l'Union départementale des associations familiales du Gard. Il permettra notamment de vérifier la conformité des critères de recevabilité et le respect du

cahier des charge, téléchargeable sur le site de l'Union départementale des associations familiales du Gard, à l'adresse suivante :

[https://www.Union départementale des associations famililales du Gard30.fr/les-services-aux-familles/parentalite-numerique/](https://www.Union_départementale_des_associations_familiales_du_Gard30.fr/les-services-aux-familles/parentalite-numerique/)

À l'issue du processus de labellisation, les porteurs d'actions recevront l'ensemble des ressources relatives au label (kit de ressources, logos et éléments graphiques).

## Les contacts utiles :

Mail : [numerique@Union départementale des associations famililales du Gard30.fr](mailto:numerique@Union_départementale_des_associations_familiales_du_Gard30.fr)

Téléphone : 04 66 02 17 33